



UN NOUVEAU SYSTÈME POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET POUR LE TRI SÉLECTIF

Dans le cadre des travaux réalisés au sein de votre résidence, les pelles vide-ordures et les containers poubelles ont vocation à disparaître pour laisser place à des bornes enterrées.

Ce nouveau système implanté au sein de chacune des résidences va permettre à la fois de faciliter la collecte des déchets et aussi de limiter les nuisances et les risques liés à la présence des locaux d'ordures ménagères dans les immeubles (odeurs, incendies...)

Quelques semaines avant la mise en service de ces bornes, un ambassadeur du tri sélectif de la ville d'Asnières-sur-Seine viendra sensibiliser chacun des habitants à l'utilisation de ce nouveau système et aux gestes civiques du tri sélectif.



MERCI AUX PERSONNES AYANT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CETTE GAZETTE

Yves-Marie RULLIER, Joran GARO, Marie-Lorraine VINCENT, Édouard CUSTOSSE, David MONTEIRO

LA DÉMARCHÉ D'INSERTION

Nous vous rappelons que les entreprises mandatées par I3F dans le cadre des opérations de résidentialisations ont pour obligation de recruter des personnes en recherche d'emploi. Les demandes des habitants d'Asnières sont prioritaires.

La ville d'Asnières-sur-Seine a récemment repris la mission d'insertion. Si vous êtes intéressés, merci de prendre note des nouvelles coordonnées de la personne en charge de la sélection des candidats.

Contact :

M^e Cécile LEFEVRE

250, rue de Ménil 92 602 Asnières-sur-Seine
Tél. 01 47 92 73 27 ou 01 41 11 16 01
clefevre@mairieasnieres.fr

PARTICIPATION DES PARTENAIRES

Le Projet de Rénovation Urbaine est réalisé avec le concours financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la ville d'Asnières-sur-Seine, le Conseil Général des Hauts-de-Seine et la Région Île-de-France.



VOS CONTACTS



PERMANENCES

Votre chef de secteur et vos gardiens sont à votre écoute du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30 et le vendredi jusqu'à 18 h.

Joran GARO
24, rue Henri Poincaré
01 46 13 90 95

Anissa ABBASSI
25, rue du 18 juin 1940
01 47 94 37 13

Didier DERUEL
1, rue du 18 juin 1940
01 47 98 41 15

Frédéric FILIPPIN
1, rue neuve des Mourinoux
01 47 98 84 09

Michel GONNEZ
14, rue des Mourinoux
01 47 92 86 26

Najib RIAHI
6, rue des Mourinoux
01 47 98 81 62

Mohamed GACI
11, rue du 18 juin 1940
01 47 92 89 46

Lydie AGOUTIN
6, rue Henri Poincaré
01 47 92 32 51

Pour toute demande, vous pouvez également joindre notre Service Clientèle :

SERVICE CLIENTÈLE
01 55 26 11 90

LES MOURINOUX

LA GAZETTE D'IMMOBILIÈRE 3F

#03

3F
Immobilière 3F

BULLETIN D'INFORMATION TRAVAUX | ASNIÈRES-SUR-SEINE | LES MOURINOUX | NOVEMBRE 2011 | NUMÉRO 3

ÉDITO

VOTRE QUARTIER ÉVOLUE

Madame, Monsieur,

Nous profitons de cette fin d'année pour vous communiquer le 3^e numéro de votre gazette.

Les chantiers de résidentialisation ont démarré en mai dernier et vont se poursuivre jusqu'au milieu de l'année prochaine, occasionnant un certain nombre de nuisances pour lesquelles nous souhaitons dorénavant et déjà nous excuser.

Les résidences rue Neuve-des-Mourinoux sont presque entièrement terminées, offrant plus de confort aux locataires. Nous vous invitons tout particulièrement à prendre connaissance du planning de travaux prévisionnels pour votre résidence.

Bonne lecture,

Damien NERKOWSKI
Directeur départemental



LES TRAVAUX DE RÉSIDENTIALISATION



La résidentialisation, c'est quoi ?

Le principe est de séparer l'espace public (entretenu par la Ville), de l'espace privé (entretenu par le bailleur) et d'en faciliter ainsi la gestion.

Quels travaux pour votre résidence ?

Les principaux travaux prévus sont :

- la pose de clôture d'1m20 pour matérialiser la séparation entre l'espace public et la résidence (sans contrôle d'accès),
- la reprise des accès et des chemins piétons, véhicules et pompier,
- la reprise de l'éclairage public,
- la réfection et la privatisation des places de parking (accès aux locataires munis d'un badge),

- la mise en place du tri sélectif enterré,
- la reprise des espaces verts et des aires de jeux, le cas échéant.

Où et quand ?

Les travaux de résidentialisation sont quasiment terminés rue Neuve-des-Mourinoux.

Sur les autres résidences d'Immobilière 3F, les travaux ont débutés en mai 2011 par les résidences Camélias, Œillets, Orchidées et se termineront mi-2012 par le bâtiment des Primevères.

Nous vous invitons à consulter le plan de phasage, en page 2, pour plus de précisions concernant votre immeuble.

DÉMARRAGE DES COMMISSIONS TRAVAUX

Comme nous l'avons proposé lors des réunions de concertation, nous avons décidé la mise en place de commissions travaux.

Ces commissions réunissent les locataires et les intervenants de 3F. Elles visent à faire le point de façon régulière sur le déroulement des travaux et les impacts sur le quotidien des habitants : nuisances, planning...

Si vous souhaitez participer à ces commissions, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre gardien pour vous inscrire.

MISE À DISPOSITION DES BADGES PARKING LE TEMPS DES TRAVAUX

Les travaux de résidentialisation en cours nécessitent l'immobilisation des places de parking existantes devant votre résidence.

Conscients de la gêne occasionnée, nous vous proposons – le temps des travaux – de vous stationner au parking situé au sous-sol du centre commercial.

Pour plus de précisions, nous vous invitons à vous rapprocher de votre gardien qui étudiera chaque demande au cas par cas selon les disponibilités.

PLAN DE PHASAGE PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX



Phasage prévisionnel des travaux (hors plantations selon période des travaux)

PHASE 1

CAMÉLIAS ET ŒILLETS

FIN PRÉVUE MI FÉVRIER 2012

PHASE 2

GENÈTS

FIN PRÉVUE MI MARS 2012

PHASE 3

MYOSOTIS, MUGUETS ET LILAS

DE MI-MARS À FIN JUILLET 2012

PHASE 4

MARGUERITES, PRIMEVÈRES ET ORCHIDÉES

DE FIN JUILLET À FIN OCTOBRE 2012



LA FIN DES TRAVAUX DE RÉHA- BILITATION

La réhabilitation 2 à 22, rue Henri Poincaré se termine.

Après un an et demi de travaux, les entreprises sont sur le point de terminer la réhabilitation des immeubles et de retirer leurs installations de chantier.

Nous sommes pendant un an en période de parfait achèvement. Tous les désordres liés à une malfaçon due aux travaux (à ne pas confondre avec un problème dû à un mauvais usage du locataire) seront repris par l'entreprise qui les a réalisés. Cette opération de réhabilitation a été certifiée du label Patrimoine Habitat par l'organisme Cerqual.

LES MOYENS DE COMMUNICATION SUR LE PROJET

Outre cette gazette, nous vous rappelons l'ensemble des mesures prises pour vous tenir informés de l'évolution du chantier :

- panneaux de chantier,
- affichages spécifiques dans les halls ou chez votre gardien,
- commissions travaux et cahier de liaison chez le gardien.

Nous vous rappelons aussi les permanences d'information de la Ville à la Maison de Projet qui se tiennent les mercredis et les jeudis de 17 h à 18 h 30.

PERMANENCES D'INFORMATION

➤ Quand :

Les mercredis et jeudis de 17 h à 18 h 30

➤ Où :

La Maison du projet
1, avenue du Docteur Fleming
Immeuble les Jacinthes

